

26 octobre 2020 – 10h00

ICPE : La F RTP vous accompagne

Est-ce que vos décharges ou dépôts provisoires sont conformes à la réglementation ?



En effet, vous êtes **peut-être soumis** à la réglementation environnementale des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Pour cela la F RTP Provence-Alpes-Côte d'Azur **vous propose de vous accompagner** dans vos démarches afin de déterminer :

- Si vous êtes concernés par cette réglementation selon vos activités,
- Quelle(s) **rubrique(s)** ? Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes par exemple,
- Quel **régime** ? Déclaration, déclaration/contrôle, enregistrement ou autorisation,
- Les acteurs concernés et les administrations compétentes,
- Le contenu des dossiers,
- Les prescriptions réglementaires d'exploitation,
- Actualités réglementaires.

Pour tout complément d'information, vous pouvez **contacter Lauriane Traub au 04 91 77 89 33 / 06 07 34 97 38** ou par mail : lauriane.traub@fntp.fr.

Guide OPPBTP

La version 6 du guide de l'OPPBTB vient de paraître,

Cette nouvelle version du 21 octobre 2020 présente les modifications suivantes :

- L'introduction des mesures sur les zones de couvre-feu (P4).
- Les personnes vulnérables à risque en lien avec le décret de mai (P5)
- Les règles de télétravail fixées par l'employeur en lien avec les zones de couvre-feu (P6).
- 3 fiches conseils mises à jour dans les annexes :
 - [Adaptations et dérogations au port du masque dans les lieux clos](#)
 - [Contact-tracing : identification et déclaration des cas contacts](#)
 - [Collaborateurs vulnérables à risque de forme grave de COVID-19](#)

vous pouvez y accéder en cliquant [ICI](#)